



**OBJET DU MARCHE :**  
**Mise en place d'un système de vidéo protection aux ateliers municipaux, au stade de Kergolven et en option la place des Anciens Combattants**

**DOSSIER DE CONSULTATION**

**Marché de travaux  
en procédure adaptée**  
en application de l'article 27 du Décret n°2016-360  
du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

## 1 Acheteur

### 1.1 Pouvoir adjudicateur qui passe de marché

Commune de Loctudy, place des anciens combattants, BP2, 29750 LOCTUDY  
Téléphone : 02 98 87 40 02, Télécopie : 02 98 87 96 77, Courriel : mairie.loctudy@orange.fr

### 1.2 Nom, prénom, qualité du signataire du marché

Madame Christine ZAMUNER, Maire de Loctudy

### 1.3 Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Madame le Maire

### 1.4 Comptable assignataire

Monsieur le Trésorier, 12A rue Le Bastard, 29121 PONT L'ABBE CEDEX, Téléphone : 02 98 87 00 94

## 2 Consultation

### 2.1 Conditions de participation

Les candidats peuvent produire toute pièce qu'ils estiment de nature à appuyer leur candidature et leur offre (capacité économique, financière et technique références par exemple).

### 2.2 Examen des offres et négociation

Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées, les offres inappropriées au sens de l'article 59 du Décret n°2016-360 seront éliminées.

A la suite de cet examen la personne responsable du marché pourra engager les négociations.

Au terme de ces négociations les offres seront classées conformément aux critères pondérés définis ci-après.

### 2.3 Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

prix des prestations :	60%
valeur technique	40%

## 2.4 **Renseignements**

Mairie de Loctudy : **Agent à contacter : M. Loïc FORTUN**

## 2.5 **Retrait des dossiers**

Mairie de Loctudy  
place des Anciens Combattants,  
29750 LOCTUDY,

Téléphone : 02-98-87-40-02  
Télécopieur : 02-98-87-96-77  
Courriel : mairie.loctudy@orange.fr

## 2.6 **Date limite de réception des offres**

5 mars 2019 à 12 heures

### 2.6.1 **Délai minimum de validité des offres**

120 jours à compter de la date limite de réception des offres

### 2.6.2 **Présentation des offres**

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés, l'unité monétaire utilisée sera l'euro.

Les offres contenant les pièces suivantes :

- ⑩ Dossier de consultation (complété, daté et signé par le candidat)
- ⑩ Cahier des clauses techniques particulières
- ⑩ Détail estimatif à établir par le candidat
- ⑩ Mémoire technique permettant l'évaluation de la valeur technique et notamment la qualité du matériel, de son évolutivité, la facilité d'utilisation et le fonctionnement des matériels
- ⑩ Les candidats peuvent en outre produire toute pièce qu'ils estiment de nature à appuyer leur offre (références par exemple)

Les offres seront transmises sous pli portant la mention « mise en place de vidéo protection aux ateliers municipaux, au stade de Kergolven et divers ».

Le candidat retenu devra produire une copie de l'état annuel des certificats reçus : NOTI2.

### 2.6.3 **Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées**

Madame le Maire de Loctudy  
place des Anciens Combattants  
BP2  
29750 LOCTUDY

## 3 **Clauses Administratives Particulières**

### 3.1 **Pièces constitutives du marché**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- ⑩ Le présent dossier de consultation
- ⑩ Cahier des clauses techniques particulières
- ⑩ Le détail estimatif établi par le candidat
- ⑩ Le mémoire technique permettant l'évaluation de la valeur technique et notamment la qualité du matériel, de son évolutivité, la facilité d'utilisation et le fonctionnement des matériels
- ⑩ Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux.

### 3.2 **Objet**

Le présent marché est un marché public de fournitures et de service. Il a pour objet la mise en place de vidéo protection aux ateliers municipaux, au stade de Kergolven et en option la place des anciens Combattants.

Les variantes seront prises en comptes (location, ...).

### 3.3 **Visite des lieux d'exécution**

Préalablement au dépôt de l'offre, le candidat devra prendre connaissance des lieux, notamment pour vérifier les cotes et les conditions d'exécution des prestations. Les visites auront obligatoirement lieu sur rendez-vous : contact M. Fortun, [directeurst@loctudy.fr](mailto:directeurst@loctudy.fr), 06 21 50 35 19

### 3.4 **Délai d'exécution**

La notification du marché ne vaut pas ordre de service de commencer les travaux.

La durée du marché est de 3 mois compris la période de préparation à compter de l'ordre de service de

commencement des travaux.

### **3.5 Clauses de financement et de sûreté**

Il n'est pas prévu une retenue de garantie.

Avance: les dispositions du code des marchés sont seules applicables.

### **3.6 Prix et règlement du marché**

#### **3.6.1 Prix du marché**

##### **3.6.1.1 Caractéristiques des prix pratiqués**

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

##### **3.6.1.2 Variations dans les prix**

Les prix sont fermes.

#### **3.6.2 Modalités de règlement**

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées par virement d'acomptes mensuels et du solde sur présentation de demande de paiement portant l'objet du marché.

Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant le taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA

Le délai global de paiement des acomptes et du solde ou des factures est fixé à 30 jours.

Les demandes d'acomptes mensuels et de décompte final pourront être présentées sur simple facture. La dernière facture vaudra décompte général et solde. En cas de décalage entre la date de réalisation des travaux et la date de la facture, la date de réalisation des travaux devra figurer sur la facture.

### **3.7 Pénalités de retard**

Les dispositions du CCAG sont seules applicables.

### **3.8 Résiliation du marché**

Les dispositions du CCAG sont seules applicables.

### **3.9 Réception**

Les dispositions du CCAG sont applicables. Toutefois, si Le titulaire n'avise pas, par écrit, de la date à laquelle il estime que les travaux ont été achevés ou le seront ou si le maître d'œuvre ou d'ouvrage ne procède pas aux opérations préalables à la réception dans les deux mois suivant la dernière situation, la réception sera considérée comme tacitement acceptée par tous avec une date d'achèvement des travaux correspondant à la date de fin contractuelle du marché

### **3.10 Garantie**

Les dispositions du CCAG sont seules applicables.

### **3.11 Dispositions générales**

Le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatifs à la protection de la main-d'œuvre et aux conditions de travail :

#### ⑩ Responsabilité :

D'une façon générale, le titulaire assume les risques et responsabilités découlant des lois, règlement et normes en vigueur.

A ce titre, le titulaire répond notamment des responsabilités et garanties résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 et 1792-2 du code civil.

#### ⑩ Assurance de responsabilité civile.

Les titulaires et leurs sous-traitants éventuels, doivent être garantis par une police destinée à couvrir leur responsabilité civile en cas de préjudices causés à des tiers, y compris le maître de l'ouvrage, à la suite de tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutif, du fait de l'opération en cours de réalisation ou après sa réception.

En cas de travaux sur existant, ces garanties doivent être étendues aux dommages causés aux parties anciennes du fait de l'opération.

Les titulaires doivent fournir une attestation avant la notification du marché, émanant de leur compagnie d'assurance ainsi que les attestations de leurs sous-traitants, répondant aux mêmes conditions de garanties. Ils doivent adresser ces attestations au maître d'ouvrage au cours du premier trimestre de chaque année, pendant toute la durée de leur mission. Sur simple demande du maître d'ouvrage, les titulaires doivent justifier à tout moment du paiement de leurs primes ainsi que de celles de leurs sous-traitants.

#### ⑩ Mesures d'ordre social :

Application de la réglementation du travail, le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et

règlements relatives à la protection de la main-d'œuvre et aux conditions de travail.

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire doit remettre à la personne publique, une attestation sur l'honneur indiquant s'il a ou non l'interdiction de faire appel, pour l'exécution du marché, à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seraient autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

### **3.12 Dérogations au C.C.A.G. travaux**

L'article 3.6.2 déroge à l'article 13 du CCAG travaux.

L'article 3.9 déroge à l'article 41 du CCAG travaux.

## **4 Engagement du candidat**

### **4.1 Identification du candidat (le cas échéant en tant que membre du groupement)**

Nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel (en cas de groupement identifier le mandataire du groupement et annexer un imprimé DC1), les adresses de son établissement et de son siège social, téléphone, télécopie et son numéro SIRET,

Nom ou dénomination de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation et adresse, téléphone, télécopie, courriel

Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la société :

### **4.2 Engagement du candidat**

#### **4.2.1 Offres**

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, ou de l'accord-cadre et conformément à leurs clauses et stipulations,

le signataire s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte  
engage, la société désignée ci-dessus sur la base de son offre

L'ensemble des membres du groupements s'engagent, sur la base de l'offre du groupement à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués au présent dossier de consultation :

Montant du marché : Ateliers municipaux et stade de Kergolven

Montant hors TVA	
Taux de la TVA	
Montant TTC	

Montant (TTC) en lettres :

Option : place des Anciens Combattants

Montant hors TVA	
Taux de la TVA	
Montant TTC	

**4.2.2 Compte(s) à créditer - Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal**

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

**4.2.3 Durée de validité de l'offre**

Le présent engagement me lie pour la durée de validité des offres indiquée au paragraphe 2.6.1.

**4.3 Déclarations/ Attestations sur l'honneur**

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur, en application des articles 50,51 et 52 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

- a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;
- b) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

**4.4 Signature de l'offre par le candidat**

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate ou du mandataire habilité à représenter l'ensemble des entreprises membres du groupements, ou de chacun des membres du groupement.

A , le

Signature(s) (Nom, prénoms et qualité)

**5 Décision de l'acheteur**

La présente offre est acceptée pour un montant de .....

A ....., le .....

Signature (l'acheteur)